



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet d'acquisition d'immeubles en vue de la réalisation d'un pôle intergénérationnel communal

par la commune de Mouy

Par arrêté préfectoral du 30 janvier 2014, sont prescrites, du jeudi 3 avril 2014 au lundi 5 mai 2014 inclus, sur le territoire de la commune de Mouy, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières en vue de la réalisation d'un pôle intergénérationnel communal ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E14000007/80 du 16 janvier 2014 du tribunal administratif d'Amiens, M. Jacques BERTIN, ingénieur spécialisé en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Mouy aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 3 avril 2014 de 9 H à 12 H
- le samedi 26 avril 2014 de 9 H à 12 H
- le lundi 5 mai 2014 de 14 H 30 à 17 H 30.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

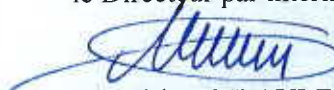
M. Yves LE NORCY, ingénieur, retraité de l'enseignement agricole privé, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Mouy (lundi de 14 H 30 à 18 H, mardi et mercredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 18 H, jeudi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H, vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 17 H) et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45).

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Mouy, à la sous-préfecture de Clermont et à la préfecture de l'Oise pendant un an.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Directeur par intérim



Sandrine GIRAULT